

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège John Abbott

Septembre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège John Abbott s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 23 juin 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé. La visite de l'établissement n'a pu être effectuée que les 16 et 17 février 2000² en raison de problèmes reliés aux négociations de travail au sein des collèges. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC, le cas échéant, ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège John Abbott et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Claude Chénier, directeur général du Collège Heritage; M. Georges Goulet, professeur d'université à la retraite. M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC, agissait à titre de président du comité et M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC, en était le secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe de deuxième année pour un cours de Français, langue seconde, la grande majorité des élèves étant inscrits au DEC en sciences de la nature.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège John Abbott a été créé en 1970 pour desservir la population étudiante de l'ouest de l'île de Montréal. Il accueillait 5064 étudiants à l'enseignement régulier en 1998-1999. Les trois quarts des élèves étaient inscrits dans des programmes du secteur préuniversitaire. Le Collège offrait vingt programmes conduisant au DEC, dont treize dans le secteur technique.

Quatre-vingt-dix professeurs, sur environ trois cent vingt-cinq, ont dispensé des cours dans les disciplines de la formation générale commune et propre en 1996-1997 : soit, en chiffres arrondis (ETC), trente-deux personnes en Anglais; seize en Français, langue seconde; vingt-six en «Humanities»; seize en Éducation physique. Le nombre d'élèves ayant suivi un ou des cours de formation générale en 1996-1997 dépassait 4000, sur une population totale d'environ 5200.

Des cours de formation générale propre étaient dispensés dans les trois disciplines concernées. En principe, les étudiants y étaient regroupés par familles de programmes; mais en pratique, les groupes étaient souvent fort hétérogènes. Le nombre de familles constituées variait selon les disciplines : cinq en «Humanities», deux en Français, langue seconde et trois en Anglais.

Le Collège souligne qu'en 1996-1997, il n'offrait pas de cours complémentaires tels que définis dans le RREC. Mais la situation a évolué depuis, et elle est en voie d'être régularisée, comme on le montrera dans une prochaine section du rapport.

En principe, la grille de cours de formation générale était la même pour tous les programmes en 1996-1997. «John Abbott strongly supports the concept that general education is an integral critical component of every program of studies (and) have instituted a Core Course Policy whereby students cannot opt to defer their general education courses but must follow them in the sequences prescribed for their programs.»

Le Collège considère que ses objectifs et ses activités en formation générale sont en lien avec l'énoncé de sa mission : «to provide an excellent education for our students within a stimulating learning environment that will enhance their development and potential for success in society».

La démarche institutionnelle d'évaluation

Un comité institutionnel, composé d'une douzaine de personnes provenant surtout des quatre départements directement intéressés, était responsable de la coordination de la démarche d'autoévaluation. Mais, tout compte fait, le comité institutionnel a joué un rôle plutôt modeste, la presque totalité des travaux étant réalisés par les départements eux-mêmes, selon des méthodes fixées séparément par chacun d'eux.

La participation des professeurs, bien qu'inégale d'un département à l'autre, fut assez bonne dans l'ensemble. En Anglais, le «comité du curriculum» a pris charge des travaux, une quinzaine de personnes y étant impliquées. En Français, langue seconde, trois professeurs ont assumé les tâches de coordination et de rédaction, aidés de cinq groupes de travail, correspondant aux cinq niveaux de cours, et rassemblant tous les professeurs. En «Humanities» et en Éducation physique, cependant, les professeurs ont travaillé de manière moins structurée, en assemblée départementale et en équipes de cours.

Deux instruments communs – les questionnaires destinés aux professeurs et aux élèves – ont été appliqués de façon légèrement différente d'un département à l'autre; les données recueillies auprès de cinq cents étudiants sont intéressantes, même si leur interprétation prête parfois à ambiguïté, avec le type de questionnaire utilisé, dont l'échelle comprend cinq catégories. La méthode de choix des plans de cours à analyser a beaucoup varié. Ainsi, en Français, on les a tous retenus; en Anglais et en «Humanities», on en a sélectionné un certain nombre en se basant sur des critères comme la clarté, l'originalité, le degré d'innovation, la variété; en Éducation physique, on a tenu compte du nombre d'inscriptions aux cours.

L'analyse et l'interprétation des données ont différé de manière notable d'un département à l'autre. En certains cas, elles sont longues et méticuleuses, en d'autres, très sommaires. Les propos sont tantôt bien étayés, mais tantôt subjectifs, et même polémiques. Les jugements paraissent souvent concluants, mais aussi, parfois discutables. L'hétérogénéité des quatre rapports départementaux est reflétée dans l'écart de leur nombre de pages, lequel est de 34 en Français langue seconde, 24 en Anglais, 13 en «Humanities», 11 en Éducation physique. Il faut noter que des départements n'ont pas répondu à certaines questions; aucun, par exemple, n'a traité de la formation complémentaire. En outre, les données recueillies auprès des étudiants ont été peu analysées en général.

Les informations colligées dans les rapports départementaux n'ont pas été synthétisées de façon satisfaisante, notamment à cause de la faiblesse de la coordination institutionnelle.

Non seulement les échanges interdépartementaux ont-ils été insuffisants, mais il n'y a pas eu de mise en commun des constats, ni de réels jugements, ou de conclusions du Collège sur l'état de la situation, les besoins et les priorités d'action en formation générale.

En revanche, la visite de la Commission au Collège s'est déroulée dans un climat favorable. La participation a été très forte pour trois des quatre départements, seul celui d'Éducation physique étant peu représenté. Les échanges ont été francs et riches; la Direction et les professeurs ont répondu avec beaucoup de diligence et d'efficacité aux demandes d'information. Tout cela a aidé la Commission à parfaire son analyse.

Néanmoins, plusieurs éléments de l'autoévaluation demeurent incomplets, ou plus ou moins clairs. Le comité institutionnel d'évaluation et les professeurs ne le nient pas et expliquent la situation par différents facteurs : jusqu'ici, les quatre départements concernés appartenaient à des divisions administratives différentes; ils n'ont eu que peu d'échanges réciproques, consacrant plutôt leur énergie à la coordination disciplinaire entre les différents collèges anglophones; ils ont voulu considérer l'autoévaluation comme une démarche axée sur des buts formatifs; et ainsi de suite.

Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de parachever et mettre à jour son autoévaluation, particulièrement en ce qui regarde la synthèse des travaux réalisés par les quatre départements et la détermination d'un plan d'action pour la composante de formation générale des programmes d'études.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Dans l'ensemble, les activités de formation générale sont reconnues et valorisées au sein du Collège. Certaines disciplines, comme les «Humanities» et l'Anglais, y jouissent d'une bonne notoriété, du fait de leur participation à certains programmes pluridisciplinaires de formation («liberal arts», «women studies», etc.) et de l'importance de leur contribution aux diverses activités culturelles de l'établissement.

Le Collège dispose d'un énoncé de mission qui réfère de manière implicite à la formation générale. Mais cet énoncé est trop sommaire pour être réellement inspirant. Deux départements, Anglais et Français langue seconde, ont d'ailleurs voulu situer leur autoévaluation en regard du projet éducatif leur étant particulier; le premier dit mettre l'accent sur la maîtrise des habiletés d'analyse, de synthèse et de communication, les valeurs culturelles et esthétiques; le second veut promouvoir des valeurs telles l'autonomie, la créativité, la curiosité intellectuelle, l'excellence scolaire et professionnelle. La Commission *suggère* au Collège de préciser son énoncé de mission, par l'ajout d'orientations ou d'objectifs faisant mieux ressortir, notamment, le rôle de la formation générale dans les programmes d'études et les apprentissages des étudiants.

Le Collège en est encore à la première phase d'implantation de la formation générale propre; celle-ci, tout compte fait, est mise en œuvre de façon satisfaisante. Il n'y a pas eu de démarche coordonnée à l'échelle de l'établissement pour organiser les familles de disciplines ou l'offre de cours; chaque département a plutôt conduit sa propre réflexion sur les besoins, et identifié des possibilités de regroupement. En «Humanities», par exemple, on a défini cinq familles de programmes («social issues»; «liberal arts», etc.), en Anglais, trois familles. Les professeurs disent poursuivre certains objectifs généraux de formation,

tout en répondant à des besoins particuliers grâce à l'adaptation des travaux (cahiers d'exercice, recherches, discussions). D'aucuns, selon la Commission, y réussissent fort bien. Les groupes composant les classes de formation générale propre ont un caractère assez hétérogène, à cause, notamment, des contraintes de la grille-horaire et d'une certaine liberté de choix conférée aux étudiants. Le Collège s'oriente maintenant vers une formule de cours propres ouverts indistinctement aux étudiants de tous les programmes.

Le rapport d'autoévaluation ne traite pas de la formation générale complémentaire. La Commission n'a pu, lors de la visite, ni échanger avec les professeurs responsables de ces cours (sauf une personne), ni recueillir plus d'information. En 1996-1997, le Collège continuait d'offrir ce type d'activité suivant la formule traditionnelle des cours à option («electives»). L'examen de la documentation relative à l'année 1998-1999 permet de croire que les cours pouvaient, le cas échéant, être dispensés en conformité avec les règles ministérielles désignant les différents domaines de formation complémentaire. Mais le Collège ne peut assurer qu'ils aient respecté les objectifs et les standards ministériels. La Commission lui *suggère* de donner suite à son intention de se doter d'une politique sur la formation générale complémentaire d'ici juin 2000.

Les méthodes pédagogiques

En général, les professeurs font montre de beaucoup d'intérêt et d'engagement pour tout ce qui concerne la qualité de la pédagogie. Leurs qualifications et leur expérience sont élevées. Dans les trois départements ayant davantage participé aux rencontres avec la Commission, il existe un climat visiblement propice à la création, à l'émulation et aux échanges.

Certains cours font appel à des méthodes pédagogiques d'une grande richesse. On peut en mentionner trois, par exemple, dans le Département d'anglais : «Writing Tutors», cours sur la maîtrise de l'écriture et sur la relation d'aide, destiné aux futurs tuteurs du centre d'aide, repose sur des méthodes à la fois exigeantes et variées – entre autres, réalisation d'un projet, rédaction d'un essai, tenue d'un journal, expérimentation supervisée de plusieurs techniques d'aide auprès de différentes catégories d'utilisateurs; «Theatre English Workshop», existant depuis trente ans, associe les élèves à la production de deux pièces de théâtre, et recourt à des techniques comme les jeux et les compétitions collectives, la rédaction d'un journal et d'un essai, les ateliers, pour les familiariser avec la littérature et les différents métiers du théâtre; enfin, «Southern Imagination», consiste en un jeu de rôles simulant un procès devant jury, basé sur un roman de William Faulkner.

Plusieurs professeurs des différents départements nourrissent un intérêt particulier pour les applications informatiques dans l'enseignement. Le Département d'«humanities» s'est doté de son propre site WEB; on y retrouve, entre autres, de nombreuses informations propres à faciliter les apprentissages et la recherche documentaire au moyen d'Internet dans le domaine des «humanities».

Le Département de français, langue seconde, depuis le Renouveau, a réalisé de nombreux travaux d'analyse afin de mettre au point des outils d'évaluation diagnostique et des méthodes pédagogiques mieux adaptées aux besoins différenciés des élèves.

La tenue d'ateliers, de rencontres périodiques, pour échanger sur la pédagogie, de façon très structurée, ou sur un mode convivial, s'inscrit dans la tradition des départements, surtout ceux d'Anglais, d'«Humanities» et de Français, langue seconde.

Le Collège a développé des outils permettant aux élèves, à chaque session, de rétroagir sur l'enseignement et la pédagogie dans chacun des cours qu'ils ont suivis. Le nombre de professeurs encourageant activement l'application de ces outils est variable selon les départements.

Les données des questionnaires aux étudiants montrent que ceux-ci sont, à 90 %, très ou assez satisfaits de la qualité de la pédagogie.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Chaque département, dans son rapport, traite à sa façon des questions de pertinence et d'équivalence des exigences d'apprentissage. La situation, à ce chapitre, durant la période visée par l'évaluation, paraît non seulement différente d'un département à l'autre mais aussi, dans beaucoup de cas, d'un cours, ou d'un professeur à l'autre. Le rapport du Département de français, langue seconde l'illustre bien : l'évaluation en équipes de cours a fait ressortir que, pour les deux ensembles, et les divers niveaux, tantôt les exigences étaient définies en commun, tantôt elles étaient laissées à la discrétion de chaque professeur; en certains cas, les exigences étaient bien définies, et jugées assez équivalentes, mais en d'autres cas, elles paraissaient non équivalentes, ou pas assez définies. Le rapport d'éducation physique souligne également le besoin de vérifier l'équivalence des exigences pour un même cours, celles-ci étant apparues parfois inconsistantes malgré l'adoption de plans cadres de cours.

Les données recueillies sur ce thème auprès des élèves, par les différents départements, sont plus ou moins faciles à interpréter à cause de la méthode de confection des

questionnaires. Mais les élèves rencontrés par la Commission lors de la visite ont beaucoup souligné les carences subsistant en ce qui regarde la clarté, l'homogénéité, ou la progressivité des exigences, pour un même cours, ou pour une séquence de cours.

Dans leur rapport, et lors de la visite, des professeurs ont insisté sur la difficulté de définir de façon précise et opérante la notion d'équivalence des exigences et défendu une philosophie de respect des différences de vision des professeurs dans la mesure où elles sont «pédagogiquement légitimes». Cela dit, l'évaluation, manifestement, a servi d'amorce à une réflexion plus poussée de la part de certains départements. Ainsi, l'an dernier, deux ateliers sur le thème de l'équivalence des exigences d'apprentissage se sont déroulés au Département d'anglais. Le Département de français, langue seconde a accompli également beaucoup de travail; les professeurs, regroupés en équipes de cours, se sont dotés de plans cadres, et se rencontrent maintenant plusieurs fois par trimestre pour échanger, notamment sur leurs exigences.

Les départements disposent, en principe tout au moins, d'une instance responsable de l'examen des plans de cours, (le «curriculum committee»), y compris pour ce qui concerne la pertinence et l'équivalence des exigences d'apprentissage; la Direction des études doit approuver par la suite les décisions des départements. L'efficacité de telles instances paraît insuffisante. En «Humanities», par exemple, ce sont plutôt les équipes de cours (les «huddles») qui revoient, d'une manière très globale, le fonctionnement de l'ensemble des cours, à chaque session. Le Département d'anglais s'est doté d'un mécanisme plus rigoureux d'examen, mais qui ne s'applique qu'aux nouveaux plans de cours. Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de renforcer l'efficacité du mécanisme prévu pour l'approbation et la vérification des plans de cours, tant au niveau départemental que central, de façon à s'assurer que les plans de cours, le cas échéant, soient harmonisés au chapitre des exigences d'apprentissage et que celles-ci découlent d'une interprétation consensuelle des objectifs et des standards.

L'évaluation des apprentissages

Quatre plans de cours ont été examinés par la Commission, pour les quatre disciplines de la composante de formation générale des programmes d'études.

En Anglais, le plan de cours est complet et très bien conçu. Les modes et instruments d'évaluation sont congruents avec les objectifs et les standards fixés pour le cours et ils

sont variés et intéressants. Par contre, deux évaluations de l'atteinte de la compétence sont réalisées, chacune étant parcellaire même si, finalement, tous les éléments de la compétence font l'objet d'évaluation. La grille de correction est adéquate et bien appliquée mais n'est pas complète quant aux modalités de la notation.

En «Humanities», le plan de cours est complet et représente un bel exemple de correspondance entre objectifs, contenus d'apprentissage, modes et instruments d'évaluation. Les ressources de l'informatique sont utilisées de façon créatrice pour encadrer l'apprentissage de l'étudiant, familiariser davantage celui-ci avec les NTIC et favoriser l'évaluation formative.

En Français, langue seconde, le plan de cours est complet, et les modes et instruments d'évaluation tout à fait adéquats. Certaines épreuves comportent des tâches originales. La grille de correction est claire et complète pour l'élément de compétence relatif à la production écrite, mais ne l'est pas pour l'évaluation de l'expression orale. Les critères employés dans le cas du premier élément sont adéquats.

En Éducation physique, le plan de cours est incomplet, celui-ci ne traitant pas de l'évaluation des objectifs. Les modes et instruments d'évaluation sont inadéquats eu égard aux objectifs et aux standards. Il n'y a pas d'évaluation synthèse à la fin du cours. La grille de correction n'a pas été transmise.

Considérant le contenu du rapport et des échanges à l'occasion de la visite, la Commission conclut que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont d'une qualité inégale d'une discipline et d'un professeur à l'autre. Cela tient, en partie, aux caractéristiques de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en vigueur au Collège. Cette politique est plutôt sommaire; elle ne comprend pas de dispositions générales, par exemple, sur la place de l'évaluation formative, le calendrier des évaluations, ou les modalités de la notation, tout cela étant laissé au bon jugement des départements et de leur comité du curriculum. Or, comme on vient de le souligner à la section précédente, l'efficacité des instances départementales, au chapitre considéré, est très variable. Certains professeurs ont repensé leurs modes et instruments d'évaluation des apprentissages selon l'approche par objectifs et standards; mais un nombre relativement important d'autres professeurs continuent de pratiquer une philosophie d'évaluation continue, par exemple, en n'accordant qu'un rôle secondaire à l'épreuve finale et en donnant des points pour la simple participation aux cours.

Le Collège lui-même convient que sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages aurait besoin d'être revue pour mieux prendre en compte les impératifs du Renouveau. Considérant tout ce qui précède,

la Commission recommande donc au Collège de revoir le contenu de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de manière à y assurer la primauté de l'approche par objectifs et standards et à favoriser une plus grande harmonisation des modes et instruments d'évaluation appliqués par les départements et leurs professeurs.

Les épreuves synthèses de programmes

Selon la Commission, les modalités d'intégration de la formation générale à l'épreuve synthèse de programme sont variables, et plus ou moins satisfaisantes selon les disciplines. Il en est de même pour la participation des professeurs de la formation générale aux comités responsables de son élaboration. Pour l'un des deux programmes examinés à ce double égard dans le rapport d'autoévaluation – «Liberal Arts» – l'épreuve synthèse prend la forme d'un essai; la place des disciplines d'Anglais et d'«Humanities» y est jugée satisfaisante, alors que celle du Français y est jugée nulle. Dans le cas du second programme examiné – «Police and Correctional Technology» –, l'épreuve synthèse comprend cinq études de cas; seul le Département d'anglais, en formation générale, y est représenté. Il faut souligner que le Département d'éducation physique n'a pas abordé cette question dans son rapport particulier.

L'idée d'intégrer la formation générale aux épreuves synthèses de programmes est bien reçue par les représentants des départements responsables de programmes rencontrés à l'occasion de la visite. Mais tous les départements concernés n'ont pas avancé à un rythme identique, certains étant déjà dotés d'un mécanisme opérant de gestion par programme alors que d'autres n'en ont pas. Le Collège entend réactiver les travaux relatifs à la mise en œuvre de l'approche programme, un temps mis en veilleuse durant la dernière ronde de négociations de travail. La Commission lui *suggère* donc d'aller de l'avant, tel qu'il l'envisage dans son plan d'activités, pour assurer l'intégration de la formation générale aux épreuves synthèse de programmes.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

L'engagement des professeurs dans des activités de perfectionnement touchant le Renouveau, bien que d'un niveau inégal, a été élevé dans la majorité des cas.

Les activités des professeurs ont été variées : séjours au Collège Alverno; participation à différents ateliers provinciaux, dont ceux organisés à l'intention des collègues anglophones; mise sur pied d'ateliers départementaux. Ces activités de perfectionnement ont favorisé la production d'un nouveau matériel pédagogique concernant l'évaluation des apprentissages selon l'approche par objectifs et standards, l'élaboration et la gestion des plans de cours. Parallèlement, plusieurs professeurs poursuivent des programmes d'études, aux différents cycles universitaires. D'autres dédient leurs efforts à des travaux de recherche et de création, en lettres et en philosophie principalement, ayant connu en certains cas un rayonnement notable au Québec et ailleurs au Canada.

Les quatre rapports préparés par les départements renferment plusieurs critiques à propos de la qualité et de la disponibilité des ressources matérielles, didactiques et documentaires durant la période visée par l'évaluation. Les problèmes les plus souvent mentionnés concernent des postes tels le support secretarial et technique, l'allocation et l'entretien des espaces, les ressources informatiques.

La nouvelle direction du Collège s'est efforcée, depuis son entrée en fonction, de corriger la situation. Ainsi vient-elle de compléter une étude de la situation et des besoins afférents à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications dans l'enseignement, dossier qui sera considéré comme prioritaire dans le prochain budget. Le plan d'action institutionnel 1999-2000 comprenait plusieurs mesures visant l'amélioration de l'entretien des locaux. Des changements ont été aussi appliqués dans certains départements. Un rapport supplémentaire remis lors de la visite par le Département de français, langue seconde, souligne que la situation s'est améliorée de façon significative au chapitre des espaces, de la documentation et du soutien technique depuis l'autoévaluation.

Une importante démarche de collecte d'informations et d'étude est présentement en cours au Collège, pour doter éventuellement celui-ci de nouvelles normes de répartition et de gestion des espaces. À l'heure actuelle, les départements ont chacun leurs espaces dédiés, c'est-à-dire leurs propres salles de cours et installations. Ils ont aussi la responsabilité, chacun de leur côté, de préparer la grille-horaire des cours pour le(s) programme(s) dont ils ont la charge. L'insuffisance de coordination centrale, dans une telle opération, fait que des départements se plaignent d'avoir des locaux surpeuplés même si, à la grandeur du

Collège, des espaces demeurent sous-utilisés ou vacants, à plusieurs périodes de la journée et de la semaine.

La Commission *suggère* donc au Collège de poursuivre le travail déjà bien amorcé en vue de redresser la situation au chapitre des ressources, et d'adopter dès que possible des mesures opérantes destinées à améliorer, notamment, la gestion des espaces et installations ainsi que celle des ressources informatiques.

La gestion

Dans leur rapport d'autoévaluation, les départements exprimaient des griefs à l'endroit de l'administration du Collège alors qu'ils se considéraient plutôt satisfaits de la qualité de leur propre gestion. Le climat a vraisemblablement évolué de manière positive depuis lors, vu, notamment, l'arrivée d'une nouvelle équipe à la direction du Collège et la conclusion récente d'une entente collective de travail. Malgré cela, la visite aura permis de constater le maintien de certaines tensions, surtout en ce qui regarde la définition et la reconnaissance mutuelle des rôles de gestion exercés tant par la direction du Collège que par les responsables des départements et les professeurs.

Comparativement à ce que l'on observe généralement ailleurs, les départements et les professeurs de formation générale de John Abbott jouissent d'une forte marge de manœuvre au chapitre des décisions administratives et pédagogiques. On a déjà signalé à ce propos, par exemple, que la PIEA du Collège favorise une gestion très décentralisée; que les calendriers et les grilles-horaires de cours sont élaborés par les départements eux-mêmes; que ces derniers bénéficient d'espaces dédiés. Malgré tout, des professeurs, dont plusieurs de ceux rencontrés lors de la visite, croient ne pas exercer suffisamment de contrôle, et, comme il est écrit dans un des rapports, «*urge the college to establish a serious role for teachers in pedagogical decision making*».

La Commission croit que la gestion fortement décentralisée existant au collège, assortie à la faible intervention des responsables de la coordination départementale, confère aux professeurs beaucoup d'autonomie; elle explique d'ailleurs, au moins partiellement, la qualité variable de la prestation des professeurs.

Depuis son arrivée, la nouvelle équipe de direction a amorcé plusieurs démarches visant à clarifier les orientations, les priorités d'action, divers aspects de l'organisation et des communications au sein du Collège. Avec le concours des professeurs, elle veut en arriver, d'ici peu de temps, à mieux préciser les responsabilités respectives des principales

instances, tant administratives que pédagogiques, ainsi que leurs modalités d'exercice. Considérant que cette démarche répond à une nécessité,

la Commission recommande au Collège de préciser, ainsi qu'il l'entend, les responsabilités de ses principales instances au chapitre de la gestion pédagogique et administrative, ainsi que leurs modalités d'exercice.

Le Collège devrait veiller, dans cette démarche, à tirer profit de la meilleure façon possible du dynamisme et de la qualité d'engagement de son personnel professoral.

À l'heure actuelle, les différents départements de formation générale n'entretiennent que des rapports minimaux. Une nouvelle unité administrative, le «Core studies», a été instituée avant la dernière ronde de négociations de travail, à dessein de les réunir. Les professeurs concernés, s'ils acceptent ce changement, soulignent qu'ils auront besoin de temps pour se familiariser avec leurs réalités respectives et développer une approche consensuelle sur les objectifs et les rôles à privilégier. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de mettre en place les mécanismes susceptibles d'assurer l'émergence d'une vision commune des objectifs et du rôle de la formation générale dans la formation de l'élève.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite des cours par les élèves sont satisfaisants dans l'ensemble. Ils se situent, dans la grande majorité des cas, entre 70 % et 85 %, dans trois des quatre disciplines, étant plus élevés pour l'éducation physique. Il arrive quelquefois que les taux soient plus faibles pour des cours ayant été suivis à la session d'hiver par des élèves étant pour la plupart en cheminement irrégulier.

Les résultats des élèves à l'épreuve ministérielle d'anglais – décembre 1997 et mai 1998 – sont très forts, dépassant 90 % dans les deux cas.

Le tableau du rapport d'autoévaluation concernant le cheminement et la diplomation des élèves est peu compréhensible. Il comprend visiblement beaucoup de données inexactes. L'analyse de ces données est, de plus, extrêmement sommaire. La Commission invite le Collège à revoir et à parfaire son analyse, dans le cadre de la démarche complémentaire d'autoévaluation qu'il lui a déjà recommandé de compléter dans les prochains mois.

L'encadrement des élèves

L'encadrement et les services d'aide aux élèves sont, dans l'ensemble, de grande qualité. Les élèves interrogés dans le cadre de l'autoévaluation expriment un haut degré de satisfaction – supérieur à 90 % presque toujours – en ce qui regarde l'encadrement assuré par les professeurs («teacher office hours», «sass projects») et l'aide rendue par les différents services spécialisés du Collège.

Les départements de formation générale offrent des services d'encadrement et d'aide de niveau variable; les deux les plus fortement engagés dans de telles activités sont celui d'Anglais, et dans une moindre mesure, celui de Français, langue seconde.

Le Département d'anglais a développé une panoplie de services de soutien à l'apprentissage d'une diversité et d'une qualité remarquables. Fortement engagé dans le centre d'aide institutionnel (le «Learning Center»), il a mis sur pied sa propre unité plus spécialisée (le «Writing Center»). Les services sont dispensés à la fois par des professeurs et par des tuteurs étudiants ayant reçu une formation particulière dans le cadre d'un cours régulier du département. On estime que l'aide rendue par les étudiants équivaut chaque semaine à une soixantaine d'heures-personnes. Au moment de la visite, 60 étudiants bénéficiaient d'un accompagnement à long terme assuré par 35 tuteurs, à raison de rencontres d'une heure par semaine. Les tuteurs participaient, en outre, à des groupes hebdomadaires de conversation, avec des étudiants considérés en difficulté; ils assuraient aussi, le cas échéant, un accompagnement en classe, dans les cours d'introduction et de mise à niveau. Le Département d'anglais, d'autre part, dispense des services d'accueil aux étudiants non anglophones; des services d'évaluation diagnostique et de classement; l'aide de volontaires en bibliothèque; des ateliers spécialisés de lecture, d'écriture et d'études. Il participe également aux activités du Centre de ressources aux étudiants des premières nations. Le Département de français dispense lui aussi un certain nombre de services analogues à ceux déjà mentionnés, mais d'une ampleur et d'une variété moindre. Le Département d'éducation physique a son propre centre de ressources. Il n'a pas été possible de colliger d'information sur les activités de ce département, pas plus que sur celui de «Humanities».

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège John Abbott comporte des forces et des faiblesses. La compétence et le haut degré d'engagement du personnel professoral sont la principale force du Collège; on en décèle la présence et les retombées à de nombreux niveaux, particulièrement dans la qualité de la pédagogie, des mesures d'encadrement et de soutien aux élèves, des activités de recherche et de perfectionnement des professeurs.

Toutefois, la gestion pédagogique et administrative exige d'être raffermie sous plusieurs aspects. La Commission a adressé à ce propos cinq recommandations au Collège, concernant : le parachèvement de la démarche et la mise à jour du rapport d'autoévaluation; le renforcement des mécanismes d'approbation et de vérification des plans de cours; la révision de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; la précision des responsabilités des principales instances du Collège, et de leur cadre d'exercice; le renforcement des liens entre les quatre principaux départements actifs en formation générale.

La Commission a aussi formulé des suggestions touchant la précision de l'énoncé de mission du Collège, la formulation d'une politique relative à la formation générale complémentaire, l'intégration de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes, la gestion des espaces et installations et des ressources informatiques.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège accueille positivement les recommandations de la Commission et mentionne qu'il a déjà amorcé certaines démarches en vue de les mettre en œuvre.

- Le Collège a mis sur pied un comité ad hoc devant développer une approche cohérente et une vision commune des objectifs et du rôle de la formation générale au sein de l'établissement. Ce comité devra aussi traiter de la place de la formation générale propre; il identifiera des objectifs communs pour chacun des cours et trouvera les moyens pour favoriser l'équivalence des habiletés enseignées («skills taught»), l'équité des exigences de formation et des modes d'évaluation et de correction dans les différentes sections d'un même cours.
- Une fois ce travail complété, le Collège fera une «mini-évaluation» de la formation générale et de l'impact des nouvelles mesures instaurées.
- Un projet de politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée, assortie d'un nouveau format de présentation des plans de cours, fait l'objet présentement d'une consultation dans le collège.
- D'autre part, un sous-comité verra à définir une politique de la formation générale complémentaire.
- Durant la présente année, le Collège s'est donné comme priorités de compléter son énoncé de mission et d'apporter des modifications à ses mécanismes de décision et à ses structures de gestion.
- D'ici 2002, il entrevoit pouvoir adopter un plan directeur d'allocation des espaces.
- Entre temps, il poursuit la mise en œuvre de son plan d'utilisation des technologies de l'information.

Le Collège indique aussi qu'il a mis sur pied un «Institutional Development Office» qui assistera les responsables de l'évaluation de programmes.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président